

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016 à 20 heures

Présents : ADRIEN Eliane, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, DESESTRES Philippe, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

Procurations : ARGAUD Roland, BEAL André, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque.

Secrétaire de séance : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Location bâtiments « La Gare » ex Point.P

M. le Maire rappelle que suite à l'achat du bâtiment anciennement Point P dans le quartier de La Gare destiné à créer une nouvelle offre de services touristiques en synergie avec le développement de la *Docle Via*, une étude de définition/positionnement et de faisabilité du projet est en cours auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Pour affirmer une présence dès la saison touristique 2016, la commune a effectué, de manière prioritaire, des travaux destinés à abriter un coin gourmand et un service de location et réparation de vélos, pour lesquels un avis de location a été officiellement publié. Les candidatures de M. Eric Blanc pour le coin gourmand et de l'Association « Par Monts et par Vaux » pour la location de vélos ont été retenues pour une location de type Convention d'occupation précaire.

Monsieur le Maire présente les conventions à l'approbation du conseil :

- Convention d'occupation précaire avec M. Blanc pour le coin gourmand (restauration rapide et coin gourmand, valorisation de produits du terroir, installation d'une terrasse non fixe), pour les périodes du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2017 avec ouverture au minimum du 1^{er} juillet 2016 au 31 octobre 2016 et du 1^{er} avril 2017 au 31 octobre 2017. Indemnité d'occupation mensuelle de 200 € par mois d'ouverture + charges (électricité, eau potable, assainissement).
- Convention d'occupation précaire avec l'Association « Par Monts et par Vaux » pour la location-réparation et vente de vélos, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017 avec ouverture au minimum du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016 et du 1^{er} juin 2017 au 30 septembre 2017. Indemnité d'occupation annuelle de 600 € + charges (électricité, eau potable, assainissement).

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les conditions de location proposées et donne pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions d'occupation précaire.

Fond Unique Logement (F.U.L)

M. le Maire présente l'appel de fonds 2016 pour la contribution au Fonds Unique Logement piloté par le Département de l'Ardèche, Direction Action sociale et Insertion, et qui a pour objet de permettre à des personnes rencontrant des difficultés d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. M. le Maire propose au conseil de renouveler pour 2016 cette contribution pour le montant de 0,35 € par habitant soit 422,80 €, sachant que des habitants de Saint Martin bénéficient de cette action sociale départementale d'aide au logement.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la contribution de 422,80 € au Fonds Unique Logement.

Signalisation intersection, La Croix La Pierre, Les Durands, La Gare

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par les habitants de la rue de la Croix la Pierre demandant la sécurisation de l'intersection entre la rue qui arrive des Horts et celle qui monte de la Placette par la mise en place d'un Cédez-le-passage sur la rue des Durands.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité le principe de la mise en place de cette signalisation de Cédez-le-passage et son marquage au sol.

M. le Maire expose la seconde demande figurant dans le même courrier pour la pose d'un miroir sur la route D237 reliant Saint Martin de Valamas à Arcens afin de sécuriser la sortie de la rue La Croix la Pierre. Cette décision est de la responsabilité de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et M. le Maire propose de faire cette demande à la DDT.

Après un débat sur la dangerosité potentielle d'un tel équipement dans un virage, le conseil décide de transmettre cette demande à la DDT.

M. le Maire invite ensuite le conseil à un premier échange sur la sécurisation de l'intersection entre la route de Nant et la *Dolce Via* débouchant via le lotissement de La Gare pour son passage en circulation mixte, sachant que des cyclistes en famille avec des enfants emprunteront cette intersection. Un premier débat animé fait apparaître que la situation est complexe et demande un approfondissement des différents paramètres avant toute décision.

Cette discussion sur la sécurisation de la circulation conduit également à la suggestion de la pose d'un panneau de signalisation de la coupure nocturne de l'éclairage public dans le village.

Adhésion SDE 07

M. le Maire expose qu'afin de pouvoir bénéficier de subventions importantes de la part du SDE07 (Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche) pouvant atteindre jusqu'à 50% des investissements d'une dépense pour travaux d'économie d'énergie envisagée sur des bâtiments existants, il est nécessaire que la commune adhère à la compétence MDE du syndicat. La contribution, pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07, est de 0,40 € par habitant soit 483,20 € pour 2016.

L'adhésion à la compétence « facultative » Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés (MDE-ENR) permet également de bénéficier de services tels que : appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine, assistance et conseils pour la gestion des consommations ...

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité l'adhésion à compter de l'exercice 2016 de la commune à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique.

Questions diverses

- **Remboursement achat film dépoli.** M. Roland Argaud a acheté du film dépoli destiné à occulter une grande surface de vitrage pour le coin gourmand pour un montant de 94 €. Le conseil après avoir délibéré vote à l'unanimité le remboursement de la somme de 94 € à M. Roland Argaud.

- **Réception de travaux forêt communale de Gerland.** Les travaux d'entretien des parcelles 5 et 6 de la forêt de Gerland confiés à l'ONF ont été réalisés. M. le maire propose de procéder comme à l'accoutumée à la réception des travaux sans visite de chantier. Le conseil donne pouvoir à M. le maire pour certifier la réception des travaux.
- **Courrier concernant la réception de la téléphonie mobile à la Maison de retraite *La Cerreno*.** M. le maire donne lecture d'un courrier électronique adressé par un parent d'un futur pensionnaire de la maison de retraite ayant eu connaissance d'une desserte défaillante en matière de téléphonie mobile et qui souhaiterait une intervention de la municipalité auprès des opérateurs de téléphonie mobile pour une amélioration de la couverture réseau. Le conseil décide de transmettre ce courrier à la directrice de l'EPAHD afin de clarifier la situation de la téléphonie mobile à *La Cerreno*.
- **Remerciements.** M. le maire donne lecture de courriers de remerciement. Courrier de l'Assoc'active pour le prêt du vidéo-projecteur lors du festival du film documentaire ainsi que pour l'équipement de la salle polyvalente d'un écran. Courrier de l'association l'Age d'Or pour la subvention annuelle.
- **Nouvelle Manufacture.** M. Le maire donne lecture d'un courrier de M. Abel, Président de la Nouvelle Manufacture sollicitant une meilleure signalisation de son institution. Ce signalement est prévu dans le projet signalétique de la commune en cours d'instruction.
- **Goudronnage.** La société Eiffage a été retenue dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de goudronnage 2016. Cette offre permet de réaliser la tranche ferme et la tranche conditionnelle. Les travaux concerneront : la route de la microcentrale, la route de La Grange, la route des Blaches, la sortie du parking Beausite, Nant, la route de Riotord, la route de Saunier Crezenoux, la route Imbert Taussac. Des opérations « nids de poules » seront également réalisées.
- **Panneau d'information.** La commune avait reçu une proposition spontanée pour le remplacement du panneau d'information accidenté de la Place, par un écran électronique monochrome. D'autres devis seront demandés pour des écrans vidéo en couleur.
- **Informations diverses.**
 - Les membres des diverses commissions auprès de la communauté de communes et des syndicats ont fait un point sur les travaux auxquels ils ont participé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.